La page des Parlementaires Pajenn ar Barlamantidi

Une alimentation saine et durable dans la restauration collective : un défi d'avenir, une chance pour nos territoires

par Sandrine LE FEUR, Députée du Finistère



Le 2 octobre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté en lecture définitive le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine et durable. Dans la continuité des Etats Généraux de l'Alimentation, ce texte vise à mettre en œuvre les orientations qui

se sont dégagées au cours de cette grande consultation. En tant qu'élus, nous sommes parfaitement conscients des difficultés des exploitants agricoles et du mal être touchant à toute une profession qui structure plus qu'aucune autre nos territoires. L'inversion de la construction du prix, qui s'appuiera désormais sur les coûts de production des producteurs, la confiance accordée aux filières dans l'élaboration des indicateurs pris en compte dans la détermination du prix, la lutte contre les prix abusivement bas et l'encadrement des promotions constituent des avancées significatives pour assurer la juste rémunération des agriculteurs, préserver notre capacité de production agricole et sauvegarder notre souveraineté alimentaire.

Ce texte poursuit également des objectifs qui intéressent tout particulièrement les collectivités territoriales et la compétence qu'elles exercent en matière de restauration collective.

 L'article 11 du projet de loi prévoit que les restaurants collectifs publics, ainsi que les restaurants collectifs privés assurant une mission de service public, s'approvisionnent d'ici 2022 à hauteur de 50% en produits locaux et/ou sous signe de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Les produits concernés devront donc répondre à l'un de ces critères : Bénéficiant d'un signe de qualité prévu à l'article L640-2 du code rural et de la pêche maritime

Bénéficiant de l'écolabel (article L644-15)

Issu d'une exploitation certifiée Haute Valeur Environnementale Acquis selon les modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie

• En France, la réglementation impose de servir de la viande à une fréquence définie. Or, l'école doit jouer le rôle important d'initier les enfants à la possibilité de manger sainement tout en diversifiant l'origine des protéines consommées. C'est pourquoi nous avons introduit la **possibilité d'une expérimentation d'un repas végétarien hebdomadaire**. Certes cette disposition a également pour finalité d'accélérer la transition écologique, mais elle ne doit pas être lue comme favorisant un choix de société. D'ailleurs, elle ne s'adresse qu'aux collectivités qui proposent déjà deux menus pour le même repas. Les collectivités qui l'ont fait le disent, décider d'un repas végétarien par semaine est un choix politique qui suscite des débats parfois houleux, mais ce choix permet de gagner sur le coût du repas lorsque la collectivité s'engage dans une démarche d'approvisionnement local et fait le pari d'une alimentation plus saine.

 Certains contenants alimentaires seront également interdits, les bouteilles en plastique au plus tard le 1^{er} janvier 2020 et les contenants de cuisson, réchauffe et service en matière plastique dans la restauration collective d'ici 2025, avec un délai supplémentaire jusqu'à 2028 pour les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants.

Ces mesures répondent à deux logiques fortes. D'une part, réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable, notamment chez les plus jeunes. D'autre part, limiter fortement l'usage d'une matière très polluante. Nous en sommes conscients, les freins à leur mise en œuvre existent, au titre desquels le surcoût induits par une nouvelle politique d'approvisionnement figure en bonne place. C'est une véritable politique publique de l'alimentation qui doit se structurer.

Afin de prendre en compte au mieux les besoins des acteurs de la restauration collective, le gouvernement prévoit une concertation étroite avec les parties prenantes pour définir les modalités de mise en œuvre des mesures concernant la restauration collective. Cette concertation sera organisée dans le cadre d'un nouvel organe, le Conseil National de la Restauration collective (CNRC). La question du coût de la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 11 du projet de loi y sera bien entendu abordée. L'application progressive des objectifs fixés, telle qu'envisagée par le gouvernement afin de laisser aux territoires le temps de s'adapter et de s'organiser, y sera également étudiée. Nous ne pouvons préjuger à ce stade du résultat des concertations qui se tiendront dans le cadre du CNRC mais il est certain que les parlementaires seront fortement mobilisés sur ce sujet.

Car l'expérience montre que de nombreuses collectivités dans le département ont pu privilégier l'approvisionnement de qualité et le bio tout en maîtrisant largement les surcoûts. L'amélioration de la gestion des approvisionnements, notamment en quantité, peut en effet permettre de dégager des marges de manœuvre pour investir dans des produits de qualité, tout en maintenant au même niveau le coût des repas. Les démarches de lutte contre le gaspillage sont un autre levier particulièrement efficace et incontournable. Un accompagnement financier des collectivités pourrait venir contrecarrer les initiatives de rationalisation des approvisionnements et de gestion du gaspillage alimentaire. C'est fort de l'exemple de toutes ces initiatives locales que nous avons pu faire voter ces mesures ambitieuses. Elles partent donc du terrain et ne relèvent pas d'une logique descendante. Elles sont une chance et un levier de développement pour le tissu local de producteurs de nos territoires. En ce sens, le projet de loi agricole illustre que si les collectivités territoriales ont besoin de l'Etat pour réaliser leurs projets, l'Etat a besoin des collectivités pour transformer le pays.



Retrouvez aussi cette lettre sur notre site : www.amf29.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71

Mel: amf29@wanadoo.fr - Site: www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence: 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 27 septembre 2018 :

Septembre

Le 28, dernières réunions de calage sur les conférences et ateliers du 8° Carrefour - directrice AMF 29 - Brest

Octobre

Le 3, montage du stand AMF 29 au Quartz-congrès, suivi des aménagements des espaces - Brest

Les 4 et 5, 8° édition du Carrefour des Communes et Communautés du Finistère au Quartz en présence notamment du président de l'AMF nationale, M. François BAROIN, de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Mme Jacqueline GOURAULT, du président de la Région Bretagne, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, et des 4 PAD des AMF de Bretagne membres de l'ARMB - Brest

Le 16, envoi d'un questionnaire de satisfaction Carrefour 2018 et mailing de remerciements

Le 18, rencontre entre le président CAP et la Sous-Préfète de Châteaulin, Mme Anne TAGAND, en présence de Mme LANNUZEL, directrice AMF 29 -Plougastel-Daoulas

Le 19, présence du président AMF 29 aux 70 ans du SDEF - Quimper

Le 24, réunions de bilan du Carrefour - Brest

Le 24, participation de M. CAP, président AMF 29, au groupe de travail Littoral de l'AMF nationale qu'il copréside - Paris

Le 25, présence du président AMF 29 au comité directeur de l'AMF nationale – Paris

Le 30, 2^{nde} visite de la Maison d'arrêt de Brest organisée par l'AMF 29, en présence de la directrice AMF 29 - Brest

- Novembre

Le 6, présence de Mme NAY, 1ère VP AMF 29, au Comité Local d'Aide aux Victimes - Quimper

Le 7, participation du président AMF 29 au groupe de travail «Conditions d'exercice du mandat» à l'AMF nationale - Paris

Le 13, participation de Mme GODEBERT au Conseil d'administration du CAUE 29 - Quimper

Le 13, comité de pilotage du service formation des élus, piloté par l'UBO avec l'AMF 29, le CDG 29 et le CNFPT, en présence de la directrice AMF 29 - Brest

Le 14, participation de M. CAP, président, et de Mme LANNUZEL, directrice AMF 29, à l'Assemblée générale des élus référents à la sécurité routière - Châteauneuf du Faou

Les 20, 21 et 22, présence d'une délégation finistérienne de 250 élus au 101° Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France - Paris

– Décembre

Le 1er, participation de Mme NAY à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux du Finistère - Scrignac

Le 4, réunion d'exécutif restreint AMF 29 - Brest **Le 6,** réunion des directeurs des AMF 22-29-35-56 -Vannes

Le mot du Président

Gerig ar Prezidant

#MaCommuneJyTiens

«Menée à la manière d'une saga, la campagne des Maires de France mobilise l'opinion sur le rôle et actions quotidiennes des Maires dans la gestion des communes».

Une Campagne de l'AMF nationale rythmée en deux temps

Il n'est pas rare de constater un décalage entre le ressenti des habitants et l'engagement quotidien des élus locaux. La première séquence de la campagne de l'AMF lancée depuis novembre, permettra de remettre les pendules des citoyens à l'heure de la vie communale. Une occasion unique aussi de faire prendre conscience à la population que le temps nécessaire à la mise en place d'un projet public est plus long que celui d'un projet privé: études préliminaires indispensables, contraintes du code des marchés publics, respect des normes...la notion de temps n'est pas la même pour finaliser un projet public, d'intérêt général.

La question surgit parfois brutalement: mais que fait le maire? Et bien justement – et c'est le mot d'ordre de l'AMF nationale pour cette campagne- «on le fait». Dix-sept fiches thématiques viennent rappeler, chiffres à l'appui, l'action quotidienne de proximité des équipes communales: un véritable travail de fourmi sans lequel la vie de nos concitoyens ne serait sans doute pas un long fleuve tranquille.

Dix-sept actions souvent assumées sans bruit, avec en coulisse une charge de travail et des contraintes normatives et légales qui donnerait à n'importe quel citoyen le vertige!

L'AMF se fixe le cap de Noël pour réussir ce travail d'explication et d'information, et demande à chaque association départementale de maires, à chaque commune, d'y contribuer à la hauteur de ses moyens (un kit de communication très complet est disponible sur le site national).

Seconde séquence et nouvel objectif début 2019

Cette action nationale sans précédent vise «également à inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal».



La seconde séquence sera ainsi lancée à l'occasion des vœux : après l'information, place à l'action citoyenne pour celles et ceux qui voudront bien se saisir de cette campagne de mobilisation. Votre maire le fait ? Parlez-en! Photographiez les réalisations et innovations sur votre territoire communal!

Dans un climat de crispation sociétale, d'incertitudes internationales, la commune pourrait bien être le petit rayon de soleil qui nous est indispensable pour traverser l'hiver. Il ne s'agit pas de se replier sur son territoire mais bien au contraire d'additionner les richesses et les réussites des uns et des autres, de les partager et de prouver qu'il n'y a pas de «petites» ou de «grandes» communes, de communes «en trop» ou «inutiles», mais bien des synergies d'hommes et de femmes, qui ensemble, souvent sans grands moyens, préservent notre démocratie et font avancer notre pays.

Cette action de communication nationale contribuera, je l'espère, à faciliter le relais entre les élu(e)s qui bientôt décideront de s'arrêter et les édiles aux nouveaux visages, uni(e)s par la même motivation, celle de faire vivre l'intérêt général, et de garder confiance dans la vie et l'avenir de nos territoires

Bien sincèrement. Dominique CAP



Crédit Agricole Partenaire et acteur du développement loca

La vie de l'association Buhez ar gevredigezh

En direct du 101e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Une délégation finistérienne de plus de 250 personnes a participé au dernier Congrès national sur cette fin novembre avec des temps forts nationaux (invitation des maires à l'Elysée) et départementaux (réception des parlementaires, pot de l'amitié de l'AMF 29).











Extrait du site de l'AMF nationale : «Le Congrès est un moment de travail privilégié, qui mobilise des élus de tous horizons politiques au service de l'intérêt général. «Servir la République et agir pour le citoyen» tel a été le fil rouge de ces journées. Il répond à l'urgence démocratique de conforter la commune, pilier de la cohésion sociale, du service public local et donc de l'organisation décentralisée du pays»

La **résolution générale** est consultable en ligne :

https://www.amf.asso.fr/documents-resolution-generale-du-101eme-congres-maires-presidents-dinter-communalite/39123

Retour sur le 8e et dernier Carrefour finistérien de cette mandature :

2 450 congressistes (87 % des 279 communes et 90 % des 21 EPCI représentés), 100 exposants et 27 grands partenaires, 41 intervenants en ateliers et séances plénières, participation des AMF 22, 35 et 56 et élection du président de l'AMF 29 à la nouvelle présidence de l'Association régionale des maires de Bretagne (présidence ARMB statutairement alternée tous les ans).











Exprimé par le Président Baroin en inauguration : par son importance, le Carrefour finistérien se place désormais dans le réseau AMF en deuxième position derrière le congrès national.





Guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique

La réalisation de fêtes et manifestations rassemblant du public est soumise à des réglementations spécifiques, visant notamment les procédures de déclaration ou d'autorisation à réaliser avant chaque événement, ainsi que la mise en place d'un dispositif préventif de secours et de sécurité dans le but de garantir une sécurité optimale pour les participants et les spectateurs.

Pour préparer ces événements, le ministère de l'Intérieur a réalisé un "guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique"

Ce guide s'articule autour de 3 chapitres.

Les dispositions spécifiques par types de manifestations présentent succinctement les principaux aspects juridiques et cadres réglementaires se rapportant aux différents événements de voie publique.

Les acteurs permettent d'identifier les responsabilités et de coordonner les services de l'État, les élus et les organisateurs.

Les moyens physiques constituent un véritable outil pratique d'aide à la mise en œuvre des mesures de protection et de sécurisation des événements. Ce chapitre se décline autour de 14 fiches réflexes dédiées et classées par thématiques (ex. : dispositifs anti-véhicules béliers ; gestion des flux piéton ; etc.).

Ce référentiel vous permettra de disposer d'une base de dialogue commune et efficiente, pour partager avec les organisateurs.

Vous pouvez télécharger ce document à l'adresse : http://www.finistere.gouv. fr/Politiques-publiques/Securite/VIGIPIRATE/VIGIPIRATE-guide-des-bonnespratiques-de-securitsation-d-un-evenement-de-voie-publique



En direct avec le Conseil départemental

War-eeun gant ar C'huzul-departamant

17 décembre : **Première Conférence** départementale des solidarités à la Maison du Département !

Suite aux évolutions de la loi Notre promulguée en août 2015, le rôle des Conseils départementaux en matière de solidarités s'est renforcé.

Au titre des solidarités humaines, nous assurons la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes âgées, handicapées, en projet d'insertion, et plus globalement l'accompagnement des personnes en situation de fragilité.

Conscient qu'il n'est pas seul dans l'écosystème de l'action sociale, le Conseil départemental du Finistère souhaite aujourd'hui rassembler largement acteurs et partenaires intervenant, même ponctuellement, dans la chaîne de solidarité autour d'un temps spécifique, participatif, pour proposer des réponses toujours plus efficaces et adaptées aux besoins des habitant.e.s.

Le **Lundi 17 décembre** sera ainsi entièrement consacré à cet objectif. A partir de 10h, à la Maison du Département, une conférence suivie d'une table ronde permettront de partager, avec l'appui de spécialistes de l'action sociale, de représentants associatifs et en présence du défenseur régional des droits, les enjeux de l'action sociale d'aujourd'hui et de demain.

L'après-midi, différents temps collectifs et participatifs seront proposés et viendront compléter notre approche : des ateliers sur «Comment mieux coopérer?», «Comment mieux répondre à la demande des usagers?», des présentations d'initiatives locales portées par les associations et les services départementaux sur l'inclusion numérique, les questions de mobilités solidaires, l'aide alimentaire à domicile, l'accès aux droits ...

Pour clore cette journée, la soirée sera consacrée à un élan de solidarités en direction des mineurs non accompagnés, jeunes relevant de la protection de l'enfance. Pour déconstruire les trop nombreux clichés véhiculés sur le sujet et permettre à chacun d'approfondir le sujet, le Conseil départemental organise à partir de 18h, le vernissage de l'exposition photos «Des photos et des Mots » coordonnée par Philippe Andrieu. Cette exposition sera suivie de la projection du documentaire de Gilles Blaize «Le Soleil se lève à Brest» réalisé au sein du Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE) géré par Don Bosco à Brest puis d'un temps d'échange avec l'équipe du film et une partie des jeunes mineurs concernés.

Pour participer à cette journée, retrouvez tous les renseignements sur le site <u>www.finistere.fr</u>

OPEN DATA: rendez-vous au Conseil départemental le 24 janvier!

Depuis le 7 octobre dernier, l'ensemble des administrations et notamment les collectivités locales de plus de 3 500 habitant.e.s sont soumises au principe «d'Open data par défaut» prévu par la loi pour une République numérique. La création d'Opendata 29 est pour le Département du Finistère l'occasion de proposer une démarche commune. Il est essentiel, pour répondre à une obligation légale qui impacte les communes et les intercommunalités finistériennes, de mutualiser nos efforts. C'est pourquoi il est proposé aux collectivités finistériennes de rejoindre le projet et de bénéficier gratuitement de la plateforme. Pour les collectivités les plus intéressées, une aide à la création de leur propre portail pourra être envisagée ainsi que l'hébergement qui serait mutualisé avec celui du Département. Afin d'échanger sur ces enjeux, le Conseil départemental vous invite à une rencontre le jeudi 24 janvier 2019 à 9h30 à la Maison du Département à Quimper.



